

# COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL 2018 à 20 H

Absents excusés : Mme CARTEAUX Dominique (pouvoir écrit à M. PARMENTIER Guy)  
M. DIDIER Sylvain (pouvoir écrit à Monsieur le Maire)  
M. SCHNEIDER Alexandre (pouvoir écrit à M. VALDENAIRE Jean François).

Absent excusé : M. CLAUDEL Patrick

Secrétaire de séance : Madame HEITZ Céline  
Secrétaire administrative : Madame Thérèse GENET.

## **N° 1/04/2018 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018**

Les conseillers municipaux n'émettent aucune observation sur le compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2018 : adopté à l'unanimité.

## **N° 2/04/2018 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Lecture est donnée de tous les comptes administratifs 2017 ; ces documents budgétaires ont été distribués à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations, et Madame Brigitte VANSON, premier adjoint, propose de passer au vote.

***Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs 2017, qui se présentent ainsi :***

### **COMMUNE**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses de fonctionnement	1 405 880,00	1 056 486,66
Recettes de fonctionnement	1 405 880,00	1 098 732,80
Excédent exercice 2017		42 237,14
excédent antérieur reporté		409 000,00
Excédent à affecter		451 237,14
Dépenses d'investissement	905 250,00	327 977,09
Recettes d'investissement	905 250,00	189 034,01
Déficit investissement exercice 2017		- 138 943,08
Excédent antérieur reporté		575 291,04
Excédent d'investissement total		436 347,96

### **FORET**

Dépenses de fonctionnement	319 610,00	279 046,57
Recettes de fonctionnement	319 610,00	234 145,41

Déficit exercice 2017		- 44 901,16
Excédent antérieur reporté		156 603,79
Excédent de fonctionnement à affecter		111 702,63

Dépenses d'investissement	20 315,82	néant
Recettes d'investissement	20 315,82	néant

Excédent antérieur reporté		20 315,82
Excédent		20 315,82

## **EAU**

Dépenses d'exploitation	157 400,00	120 526,77
Recettes d'exploitation	157 400,00	120 546,92
Excédent exercice 2017		20,15

Excédent exploitation total		20,15
-----------------------------	--	-------

Dépenses d'investissement	504 781,00	58 107,35
Recettes d'investissement	504 781,00	204 892,91
Excédent exercice 2017		146 785,56
Déficit antérieur reporté		- 36 946,74
Excédent total investissement		109 838,82

## **ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation	73 200,00	63 310,44
Recettes d'exploitation	72 500,00	64 694,36
Excédent exercice 2017		1 383,92
Excédent total exploitation		1 383,92

Dépenses d'investissement	2 075 330,00	635 387,92
Recettes d'investissement	2 075 330,00	921 870,61
Excédent exercice 2017		286 482,69
Déficit antérieur reporté		- 140 421,82
Excédent total investissement		146 060,87

## **BUDGET DES TRANSPORTS**

Dépenses d'exploitation	102 704,00	11 736,37
Recettes d'exploitation	102 704,00	3 680,00
Déficit exercice 2017		8 056,37
Déficit antérieur reporté		- 89 104,93
Déficit total d'exploitation		- 97 161,30

Dépenses d'investissement	16 137,49	néant
Recettes d'investissement	16 137,49	7 531,80
Excédent exercice 2017		7 531,80
Excédent antérieur reporté		11 553,49
Excédent total d'investissement		19 085,29

## **BUDGET DU CENTRE DE SKI DE FOND**

Dépenses de fonctionnement	49 417,00	1 756,16
Recettes de fonctionnement	49 417,00	néant
Déficit de fonctionnement 2017		- 1 756,16
Déficit de fonctionnement antérieur		- 47 316,90
Déficit de fonctionnement total		- 49 073,06
Dépenses d'investissement	37 475,79	néant
Recettes d'investissement	37 475,79	1 006,16
Excédent d'investissement 2017		1 006,16
Excédent antérieur reporté		36 469,63
Excédent d'investissement total		37 475,79

## **BUDGET DU CIMETIERE**

Dépenses de fonctionnement	14 068,45	néant
Recettes de fonctionnement	14 068,45	néant
Excédent antérieur reporté		13 898,45
Excédent de fonctionnement total		13.898,45

## **LOTISSEMENT « LES ESSARTS DU PLANOIS – HAUT DE LA BRUCHE »**

Dépenses de fonctionnement	235 859,00	91 563,75
Recettes de fonctionnement	235 859,00	91 563,75
Excédent de fonctionnement reporté		9 175,11
Dépenses d'investissement	225 853,00	91 563,75
Recettes d'investissement	225 853,00	91 563,75
Déficit d'investissement reporté		- 22.714,49

## **LOTISSEMENT « LE PRE D'AMONT »**

Dépenses de fonctionnement	103 797,00	26 146,25
Recettes de fonctionnement	103 797,00	20 060,12
Déficit de fonctionnement 2017		- 6 086,13
Excédent antérieur reporté		34 294,14
Excédent de fonctionnement total		28 201,01
Dépenses d'investissement	75 583,00	20 060,12
Recettes d'investissement	75 583,00	26 146,12
Excédent investissement 2017		6 086,00
Déficit reporté		- 6 086,00

## LOTISSEMENT « LA ROCHE DES CAVES »

Dépenses de fonctionnement	192 625,00	néant
Recettes de fonctionnement	192 625,00	4 400,00
Excédent de fonctionnement 2017		4.400,00
Déficit antérieur reporté		- 4 400,00
Dépenses d'investissement	130 800,00	4 400,00
Recettes d'investissement	130 800,00	néant
Déficit investissement reporté		- 3 580,00
Déficit investissement total		- 7 980,00

## LOTISSEMENT EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS

Dépenses de fonctionnement	823 200,00	3 500,00
Recettes de fonctionnement	823 200,00	3 500,00
Dépenses d'investissement	552 000,00	3 500,00
Recettes d'investissement	552 000,00	néant
Déficit d'investissement reporté		- 4 805,00
Déficit d'investissement total		- 8 305,00

***A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire rejoint la salle des délibérations.***

### **N° /04/2018 COMPTES DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité tous les comptes de gestion 2017 établis par la Trésorerie de CORNIMONT, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2017.

### **N° /04/2018 AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2017 des différents budgets de la façon suivante :

<b>BUDGETS</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>COMPTE 106 RESERVES</b>
COMMUNE	451 237,14	291 237,14	160 000
FORET	111 702,63	111 702,63	-
EAU	20,15	20,15	-
ASSAINISSEMENT	1 383,92	1383,92	
TRANSPORTS	- 97 161,30	- 97 161,30	
CENTRE SKI FOND	- 49 073,06	- 49 073,06	

## N° 05 /04/2018 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire,  
Considérant que les taux de ces taxes ont été votés à la baisse en avril 2017,

DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux des taxes directes locales : taxe habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, pour l'année 2018

Les taux appliqués en 2018 sont les suivants :

	TAUX 2017	TAUX 2018
. Taxe d'habitation	19,51 %	19,51 %
. Taxe foncière sur le bâti	11,91 %	11,91 %
. Taxe foncière sur le non bâti	12,73 %	12,73 %
. Contribution foncière entreprises	16,44 %	16,44 %

PRECISE que le produit attendu pour l'année 2018 s'élève à la somme de **381 474 €.**

## N° 06/04/2018 BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le Conseil Municipal, après lecture des budgets primitifs pour l'exercice 2018

Vu l'avis de la commission des finances des 19 mars 2018 et 26 mars 2018 ;

**VOTE à l'unanimité** les divers budgets primitifs 2018 qui se présentent ainsi :

### COMMUNE

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 280 500,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	846 250,00 €

### FORET

Dépenses et recettes de fonctionnement	280 000,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	20 315,82 €

### EAU

Dépenses et recettes d'exploitation	149 500,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	467 500,00 €

### ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes d'exploitation	78 000,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 703 294,00 €

### TRANSPORTS

Dépenses et recettes de fonctionnement	110 906,00 €
--	--------------

Dépenses et recettes d'investissement 23 669,29 €

### **CENTRE DE SKI DE FOND**

Dépenses et recettes de fonctionnement 50 976,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement 38 177,92 €

### **BUDGET DU CIMETIERE**

Dépenses et recettes de fonctionnement 13 898,45  
Pas d'investissement

### **BUDGET DU LOTISSEMENT « EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS »**

Dépenses et recettes de fonctionnement 819 700,00  
Dépenses et recettes d'investissement 552 000,00

### **BUDGET DU LOTISSEMENT « ESSARTS DU PLANOIS »**

Dépenses et recettes de fonctionnement 35 181,00  
Dépenses et recettes d'investissement 22 714,49

### **BUDGET DU LOTISSEMENT « PRE D'AMONT »**

Dépenses et recettes de fonctionnement 28 208,01  
Dépenses et recettes d'investissement pas d'investissement

### **BUDGET DU LOTISSEMENT « ROCHE DES CAVES »**

Dépenses et recettes de fonctionnement 188 225,00  
Dépenses et recettes d'investissement 130 800,00

### **N° /04/2018 DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Vosges pour financer en partie les travaux de mise aux normes d'accessibilité,

PRECISE que le coût estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 56.700 €.

**N° /04/2018 DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT STATION  
EPURATION POUR RECEVOIR LES EFFLUENTS DE STANDARD TEXTILE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des réunions qui ont eu lieu avec pour objet le raccordement de Standard Textile à la station d'épuration en cours de construction. Il rappelle que si le projet se réalisait, le conseil municipal s'était positionné pour que l'investissement soit pris en charge par l'industriel, la mairie se portant maître d'ouvrage. À ce titre, elle peut prétendre à des aides financières qui diminueraient d'autant la participation financière de l'industriel.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à la somme de 145.000 €, à laquelle il faut ajouter les frais d'études subventionnables,

SOLLICITE des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 20 %, auprès de la Région Grand Est taux à déterminer et du Département des Vosges si une aide est possible.

**N° /04/2018 PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX EXTENSION MUSEE DU TEXTILE**

Monsieur le Maire rappelle les deux délibérations du Conseil Municipal en date du 04/12/2017 et du 29/01/2018, au sujet des demandes de financement déposées auprès de divers organismes, concernant les travaux d'extension du Musée du Textile à VENTRON.

Il précise que le montant des dépenses de l'extension du Musée du Textile est estimé à la somme de 400.368,82 €, en incluant toutes les études 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CONFIRME que la commune de VENTRON sollicite des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Grand Est et du Conseil Départemental ;

PREND NOTE du plan de financement suivant :

. Subvention de l'Etat au titre de la DETR	160 147,00 €
. Subvention de la Région Grand Est	84 500,00 €
. Subvention du Conseil Départemental	37 513,00 €

**N° /04/2018 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE (R.I.F.S.E.E.P)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles lois qui sont applicables aux agents communaux en matière de régime indemnitaire. Il précise que dans chaque commune, les conseils municipaux sont invités à délibérer sur ce régime.

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), mis en place au sein de la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que certains agents communaux de VENTRON perçoivent déjà des primes (IAT, IFTS), et que ce nouveau régime indemnitaire se substituera aux primes perçues actuellement,

Considérant que la collectivité a engagé une réflexion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, visant à refondre le régime indemnitaire des agents en instaurant le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs, en prenant en compte le positionnement hiérarchique des agents, au regard de l'organigramme ; reconnaître les spécificités de certains postes et susciter l'engagement des collaborateurs.

Monsieur le Maire explique que ce nouveau régime indemnitaire comporte deux parties :

. l'IFSE Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, qui constitue la partie principale du RIFSEEP. Elle repose sur la nature des fonctions exercées par les agents, et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

. le CIA Complément Indemnitaire Annuel Cette attribution de CIA repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Le compte rendu de l'entretien professionnel annuel, et en particulier la grille d'évaluation de la manière de servir, constitue l'outil de base pour définir le montant du CIA.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD (une abstention) pour l'instauration de ce régime indemnitaire RIFSEEP, dont les bénéficiaires sont : les agents titulaires et stagiaires, à temps complet, à temps non complet, ainsi que les agents contractuels de droit public, à temps complet et à temps non complet,

DETERMINE par cadre d'emplois des groupes de fonctions et des montants plafonds,

CHARGE Monsieur le Maire de donner suite à ce nouveau régime indemnitaire du personnel communal.

---

En marge de cette délibération, Monsieur le Maire évoque la question du personnel au cours de l'année 2018 avec une prospective sur 2019 :

- tout d'abord le départ à la retraite de la Secrétaire Générale de Mairie dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, une annonce est passée sur Cap Territorial. Après plus de 42 ans au service de la commune de Ventron, ce départ fera un grand vide dans la mémoire de la commune. Compte tenu de la diversité des tâches et des compétences demandées, le ou la remplaçante sera forcément expérimenté(e) dans une fonction similaire.

- la longue maladie d'un agent, en créant un déficit de technicité, met en difficulté le service, notamment les entretiens et le suivi des bâtiments au niveau de l'électricité. Le remplacement possible par des contrats à durée déterminée ne permet pas de recruter et fidéliser du personnel compétent. Le Maire soumet à la réflexion du conseil municipal, la création d'un poste d'agent titulaire à 35 heures. La création de ce poste accompagné d'un léger changement d'organisation permettrait de ne plus avoir recours à un contrat pour remplacer le titulaire en longue maladie. En outre l'arrivée d'un jeune agent doté de compétences en matière d'électricité est opportune en 2018 pour anticiper d'autres départs à la retraite en 2019 et permettre le passage de relais.



**N° /04/2018 VENTE DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE M. LAHEURTE  
Jonathan et de Mme COLIN Audrey**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Jonathan LAHEURTE et Mme Audrey COLIN, actuellement domiciliés « 3 rue du Hameau » 88160 LE THILLOT, ont sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain communal, située « chemin des Vanres », section AI n° 786, d'une superficie de 827 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission communale des terrains,  
Considérant que les intéressés ont l'intention d'édifier leur résidence principale sur ce terrain,

DECIDE de vendre la parcelle de terrain communal, cadastrée section AI n° 786, d'une superficie de 827 m<sup>2</sup>, en faveur de Monsieur Jonathan LAHEURTE et de Madame Audrey COLIN,

CONFIRME que le prix de ce terrain à la somme de 35,00 € le mètre carré,

PRECISE que les frais de géomètre (forfait de 1 000 €) et les honoraires du notaire seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi et tous les documents concernant cette vente de terrain communal.

**N° /04/2018 AMENAGEMENT ACCES AU DOMAINE SKIABLE DE FRERE JOSEPH  
PROMESSE DE VENTE**

Par délibération du 25 octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de l'accès au domaine skiable « Frère Joseph » RD 43 E. Ces travaux sont planifiés pour 2018, il convient donc de régulariser le foncier.

Le Département des Vosges se porte acquéreur de deux parcelles de terrain qui appartiennent à la commune de VENTRON :

. section AE n° 46	surface de l'emprise	163 m <sup>2</sup>
. Section AE n° 50	surface de l'emprise	3 970 m <sup>2</sup>

Total	4 133 m <sup>2</sup> X 0,1300 = 537,29 €
-------	--

Une promesse de vente doit être signée entre la commune de VENTRON et le Département des Vosges. La proposition ne porte que sur le sol nu, puisque la commune de VENTRON a choisi d'exploiter les bois qui existent dans les emprises.

Après délibération, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le principe de la vente, tel qu'il est mentionné ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif qui sera établi.

---

### ***Diverses informations***

Ensuite, lecture est donnée de l'invitation au concert du soixantenaire de la Musique de VENTRON « Les Loisirs Vétérnats », qui se déroulera à l'église Saint Claude de VENTRON, le samedi 21 avril 2018 à 20 heures 30.

Monsieur le Maire rappelle également les deux réunions suivantes :

. jeudi 12 avril 2018 à 17 heures 45 : réunion publique d'information au sujet du haut débit internet, à la salle des fêtes, suivie de l'inauguration de l'armoire « équipement haut débit », installée sur le parking « Pré Philibert », à côté de l'Hôtel Les Bruyères ;

. samedi 14 avril 2018 à 10 heures à la salle des fêtes : cérémonie en l'honneur des 3 champions qui ont participé au JO 2018.

*La séance est levée à 22 heures 20.*

*Fait à VENTRON, le 16 avril 2018*  
Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER